

Plate-forme de mutualisation des ressources en EEDD en Bourgogne

Charte du contributeur

Vous vous préparez à décrire vos ressources pédagogiques dans la plate-forme de mutualisation des ressources pédagogiques en éducation au développement durable en Bourgogne. Cette plate-forme est un outil qui vous permet de faire connaître et de valoriser vos ressources ainsi que vos activités et de créer du lien avec les acteurs de l'EEDD en Bourgogne.

Avant de l'alimenter, merci de lire cette charte qui précise les conditions et les règles de déontologie que chacun des contributeurs doit respecter.

LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME

▪ Administration

Alterre Bourgogne, agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne, est l'administrateur de la plate-forme.

Le rôle de l'administrateur de la plate-forme est :

- d'assurer une veille quant aux ressources qui intègrent la plate-forme et à la pertinence des contenus déposés
- d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement de l'outil informatique
- d'accompagner les contributeurs dans l'utilisation de la plate-forme
- d'assurer une communication régulière auprès du public pour faire connaître la plate-forme et les ressources qu'elle contient.

Alterre Bourgogne se réserve le droit de dépublier les contenus déposés en cas de non-respect de cette charte.

▪ Comité de sélection des ressources

En complément de l'administrateur de la plate-forme, un comité de sélection (associant les partenaires techniques de la plate-forme) examine les propositions de ressources portant sur de nouvelles thématiques ou celles qui peuvent poser questions.

Lorsqu'une ressource ou une information semble ne pas répondre aux engagements de cette charte, l'administrateur saisit le comité de sélection, qui donne son avis.

Le comité de sélection est constitué par :

L'ADEME Bourgogne ; le Conseil régional de Bourgogne ; la DREAL Bourgogne ; l'Académie de Dijon ; Bourgogne énergies renouvelables (BER) ; les CEMEA Bourgogne ; le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Dijon ; le Centre Eden ; le Conseil Général de la Nièvre ; le CPIE Pays de Bourgogne ; Empreintes ; Latitude 21 ; le Muséum - Maison de l'eau d'Auxerre ; l'Office Départemental de la Coopération à l'Ecole de la Nièvre (ODCE 58) ; Pirouette Cachuète.

VOTRE CONTRIBUTION

▪ **Qui peut contribuer ?**

Les contributeurs sont des acteurs de l'EEDD en Bourgogne, personnes et structures qui mènent des actions en éducation à l'environnement et au développement durable auprès de publics variés : enseignants, formateurs, animateurs, membres d'associations, personnels de collectivités..., et qui disposent de ressources pédagogiques.

▪ **Qu'est ce qu'une ressource pédagogique ?**

Est une ressource pédagogique, tout objet, document ou outil conçu ou utilisé pour s'inscrire dans un processus de transmission, d'apprentissage ; destiné à un public ciblé ; pour remplir un objectif spécifique et pouvant être directement utilisé par l'éducateur ou remis à l'apprenant lors d'un projet éducatif ou pour préparer celui-ci (document écrit ou graphique, valise, malle, exposition, outil audiovisuel, document multimédia, outil informatique, jeu, cédérom, site web...). Les formations, animations, événements proposés par les acteurs de l'EEDD à destination de leurs publics font également partie des ressources pédagogiques concernées par la plate-forme.

En tant que contributeur, vous êtes **garant de la dimension pédagogique** des ressources que vous référencez sur la plate-forme.

▪ **Engagements et règles de bonne conduite**

En tant que contributeur de la plate-forme de l'EEDD en Bourgogne, vous vous engagez à :

- Respecter dans vos pratiques les valeurs portées par l'EEDD
« L'éducation à l'environnement s'appuie sur des valeurs de respect de la vie, de la diversité et d'autrui, en y associant les valeurs fondamentales de l'humanisme et de l'écologie : respect de l'individu, de son épanouissement et de sa liberté, respect des équilibres de la nature et des relations de l'homme avec son milieu ». Extrait de la Charte du Réseau Ecole et Nature
- Inscrire des ressources en accord avec ces valeurs et répondant à la définition d'une ressource pédagogique donnée ci-dessus
- Proposer des contenus pertinents pour les objectifs de la plate-forme
- Accepter que vos contenus soient publiés sur la plate-forme et que les informations vous concernant soient visibles par tous les utilisateurs
- Inscrire uniquement des ressources que vous mettez à disposition du public et accessibles sur le territoire bourguignon
- Diffuser des informations vérifiées
- Ne pas porter atteinte à l'image et la réputation d'autrui
- Accepter les décisions de l'administrateur de la plate-forme et du comité de sélection

En tant que contributeur, vous vous engagez à vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

La mise en ligne des informations qui vous concerne et que vous saisissez engage votre responsabilité, et en aucun cas celle de l'administrateur.